

INDONÉSIE**Un verdict de culpabilité qui ne suffit pas à établir la justice et la vérité***Index AI : ASA 21/040/2003**ÉFAI*

Mardi 5 août 2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En dépit du verdict de culpabilité prononcé dans le dernier des procès de Djakarta en rapport avec les massacres et autres actes de violence perpétrés au Timor-Leste au cours de l'année 1999, le processus engagé n'a pas permis de rendre la justice ni d'établir la vérité ; il faut maintenant que la communauté internationale agisse, a déclaré Amnesty International ce mardi août 2003 après la condamnation ce jour du dernier suspect, le général Adam Damiri.

Le général Damiri était l'une des dix-huit personnes à passer en jugement devant le tribunal spécial chargé d'examiner les affaires de crimes contre l'humanité perpétrés au Timor-Leste (anciennement Timor oriental) en 1999. Sur les dix-huit accusés, parmi lesquels figuraient de hauts responsables des forces armées et des services de police indonésiens, douze ont été acquittés. Les six qui ont été déclarés coupables ont été condamnés à des peines allant de trois à dix ans d'emprisonnement. Le général Adam Damiri, le plus haut gradé à passer en jugement, a été condamné à trois années d'emprisonnement. Comme les cinq autres condamnés, il devrait rester en liberté en attendant le résultat de son pourvoi en appel.

« *Le verdict prononcé ce jour est surprenant, mais n'oblitére en rien le fait que des efforts délibérés ont été faits pour entraver le cours de la justice et empêcher que de hauts responsables soient amenés à devoir répondre de leurs actes* », a souligné Amnesty International.

L'organisation a, de façon répétée, attiré l'attention sur les défauts de procédure lors des différents procès ; elle a enjoint les autorités indonésiennes à prendre des mesures pour renforcer le processus. Parmi les principaux points faibles, on peut citer le ministère public, qui a présenté des actes d'accusation fragiles et contradictoires. Il n'a pas non plus soumis d'affaires crédibles à la Cour et a fourni une version des événements qui se sont produits au Timor-Leste en 1999 présentant peu de lien avec la réalité. Au

cours du procès du général Adam Damiri, le procureur a même plaidé la relaxe en l'absence de preuves, ce qui rend le verdict de culpabilité d'autant plus surprenant.

Le général Adam Damiri n'a pas pu assister à plusieurs audiences, les obligations liées à ses fonctions le retenant dans la province indonésienne de Nanggroe Aceh Darussalam où l'état d'urgence a été proclamé récemment. Amnesty International demande instamment qu'il soit immédiatement suspendu de tout service actif maintenant qu'il a été déclaré coupable de n'avoir pas su empêcher les actes de violence qui se sont produits au Timor-Leste en 1999.

Les autres sujets de préoccupation pour Amnesty International au cours de ce procès concernaient le cadre légal inadéquat et la juridiction limitée du tribunal spécial, le manque de méticulosité et d'impartialité des enquêtes, l'absence de protection effective des victimes et des témoins et l'inexpérience des juges.

D'autres personnes et organismes ont exprimé des inquiétudes similaires, en particulier le secrétaire général des Nations unies, le haut-commissaire aux droits de l'homme des Nations unies, l'Union européenne ainsi que différents gouvernements.

« *L'incapacité de l'Indonésie à tenir compte des avertissements et à répondre de façon adéquate aux exigences d'amélioration du processus signifie que les Nations unies doivent maintenant décider d'agir pour faire appliquer leurs exigences de justice* », a déclaré Amnesty International.

Amnesty International demande, en tout premier lieu, que les Nations unies opèrent une révision indépendante des procès, de façon à déterminer ce qui a été accompli à ce jour et à décider des actions à prendre pour surmonter les obstacles politiques, institutionnels et légaux existant, ceci afin de permettre à la justice de suivre un cours global et crédible qui fasse apparaître la vérité. Cette révision devra porter sur les procès en Indonésie ainsi que sur les efforts faits au Timor-Leste concernant les enquêtes et poursuites se rapportant aux crimes graves.

Le Groupe d'enquête sur les crimes graves établi par les Nations unies a considérablement avancé au cours de ces derniers mois et a maintenant émis des actes d'accusation à l'encontre de 301 personnes qui devront être jugées par des Collèges spéciaux établis au Timor-Leste. Parmi les personnes accusées de crimes contre

l'humanité figure le général Adam Damiri. Il reste cependant des obstacles avant de pouvoir terminer les enquêtes et entamer des poursuites ; le manque de coopération de l'Indonésie en est un. Ce pays refuse de transférer des suspects au Timor-Leste pour qu'ils y soient jugés – 221 inculpés se trouvent actuellement en liberté en Indonésie.

« Le manque de coopération de l'Indonésie, dans le cadre du processus en cours au Timor-Leste, n'est qu'une indication supplémentaire de son absence d'engagement en faveur d'une justice crédible. Ayant démontré qu'elles ne pouvaient ni ne voulaient répondre de façon adéquate, les autorités doivent maintenant laisser la place à la communauté internationale afin que justice soit faite et que cela se sache », a conclu Amnesty International.

Complément d'information

On estime qu'environ 1300 personnes ont été tuées au Timor-Leste dans les mois qui ont précédé le référendum sur l'indépendance organisé par les Nations unies le 30 août 1999 et dans l'immédiat après-référendum. Plus de 250000 personnes ont été déplacées de force ou ont fui vers le Timor occidental et l'Indonésie, où on estime à environ 28000 le nombre de personnes vivant dans des camps de réfugiés à ce jour. Un nombre indéterminé de personnes ont été victimes d'atteintes aux droits humains, actes de torture et viols.

Ces crimes n'étaient pas le résultat d'actes spontanés mais d'efforts parfaitement coordonnés de la part de membres des forces armées, de la police et des autorités civiles indonésiennes pour influencer les urnes et perturber la mise en application des résultats du référendum. Au centre de tous ces efforts, on trouve la création de milices et un soutien, en argent et en armes, apporté à ces milices.



Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>